

1^{er} CONSEIL D'ECOLE

2022/2023

(Lundi 07 Novembre 2022)

Ecole des Petits Rats Blancs
25, route de Pont-Trambouze
42460 SEVELINGES
04 74 89 91 25
ce.0420839j@ac-lyon.fr

Présents : M. Dominique Palluet (mairie), Mme Marie-Paule Beaupertuit (municipalité), M. Cédric Fouilland (municipalité), Mme Estelle Lapiere (municipalité), Mme Marie-Laure Tissier (municipalité), Mme Catherine Bonnefoy (parent d'élèves), Mme Angélique Lattat (parent d'élèves), Mme Amandine Rambaud (parent d'élèves), Mme Maryse Corger (DDEN), Mme Nadine Plasse (ATSEM), Mme Aline Blanchard (ATSEM), Mme Marion Méjean (enseignante) et M. Bertrand Boiron (directeur).

Absents excusés : Mme Maguelonne Mestre (Inspectrice de l'Education Nationale Roanne-Est), Mme Myriam Bretton (parent d'élèves), M. Tanguy Deletre (municipalité), Mme Aline Blanchard (ATSEM) & Mme Marine Siterre-Largerou (enseignante).

1) Présentation du rôle et des membres du conseil

Suite aux élections des parents d'élèves qui ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021, les parents élus titulaires sont Myriam BRETTON et Angélique LATTAT. Catherine BONNEFOY et Amandine RAMBAUD sont leurs suppléantes. 44 parents sur 73 inscrits ont voté, soit un taux de participation de 60,3 %.

Le directeur d'école rappelle le fonctionnement de cette instance qui est amenée à se réunir trois fois par an, hors conseil d'école extraordinaire. Le directeur préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative (enseignants, Municipalité, représentants des parents d'élèves, Délégué Départemental de l'Education Nationale) et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Ainsi, le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3- Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4- Statue sur proposition de l'équipe enseignante pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

2) Présentation des effectifs 2022/2023

Mme Marion MÉJEAN est la nouvelle enseignante de la classe Maternelle-CP. Elle est accompagnée de Nadine PLASSE (ATSEM) et comme pour l'année scolaire dernière, d'Aline BLANCHARD (ATSEM) en raison d'un effectif encore élevé dans cette classe. La gestion de la classe CE-CM est assurée par Bertrand BOIRON. Marine SITERRE-LARGERON intervient dans les deux classes : le mardi en maternelle-CP et le jeudi en CE-CM.

Mme Nadège Ferrero intervient également dans notre école comme Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH) auprès d'un élève dans la classe CE-CM.

Conformément aux prévisions d'effectifs, **50 élèves** ont été accueillis le 1^{er} septembre dernier. Un nouvel élève de TPS est amené à rejoindre l'école ces prochaines semaines.

La répartition entre deux classes est la suivante :

- **1** (+1 à venir) **TPS, 5 PS, 7 MS, 9 GS, 4 CP**, soit 26 (+1 à venir) élèves avec Marion MÉJEAN & Marine SITERRE-LARGERON.

- **8 CE1, 6 CE2, 4 CM1, 6 CM2**, soit 24 élèves avec Bertrand BOIRON & Marine SITERRE-LARGERON.

3) Présentation et approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Loire. Aucune modification n'a été apportée cette année. Pour rappel, l'article 2 avait été réécrit puisque la scolarité est devenue obligatoire dès trois ans, depuis la rentrée 2019. Un cadre dérogatoire est proposé aux élèves de Petite Section souhaitant effectuer la sieste à domicile.

Ce règlement est affiché sur le panneau de l'entrée (côté classe CE-CM) et peut être consultable à tout moment. **Le conseil d'école valide**, pour cette année scolaire 2022-2023, **ce règlement intérieur**.

4) Protocole sanitaire & Plan Vigipirate

Le protocole sanitaire de l'Education Nationale comprend pour cette année scolaire une **graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole**. Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu depuis la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national. Ainsi, les cours se déroulent en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives peuvent se dérouler sans restriction. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions n'est pas requise.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeure fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeure également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

De plus, le plan Vigipirate étant à son niveau maximal « Urgence Attentat », d'autres mesures ont été demandées par Monsieur le Recteur de l'Académie au retour des vacances de la Toussaint :

- **Accueil à l'entrée des écoles assuré par un adulte** (*assuré par un agent communal chaque matin et après-midi, l'accueil des élèves ayant lieu dans les classes*).
- **Contrôle visuel des sacs possible.**
- **Vérification possible de l'identité des personnes étrangères à l'école.**
- **Limitation des attroupements aux abords de l'école.**

5) Projets pédagogiques 2022/2023

Ecole

☐ Au mois de septembre, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place **des évaluations nationales** pour tous les élèves **de CP et de CE1**. Ces évaluations portaient sur des compétences de français et de mathématiques. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant début octobre.

☐ Le vendredi 23 septembre après-midi, les deux classes de l'école ont participé à l'opération **Nettoyons la Nature** en parcourant les chemins du village (bourg, Croix Vallier, Lamure) et les abords de l'école. De multiples petits détritiques ont été découverts et ramassés : plastiques, bouteilles, papiers, couvertures, etc. L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter offert par la Municipalité afin de remercier tous les enfants pour leur investissement dans la protection de la nature et de leur village.

Classe Maternelle-CP

☐ En **sciences**, nous avons réfléchi sur le trajet de **l'eau domestique**. D'où vient l'eau du robinet ? Que devient l'eau sale ? Les enfants ont réalisé que l'eau ne coule pas du robinet par magie et ont pris conscience du caractère précieux de l'eau. Ils ont mis au point et expérimenté des systèmes de filtration pour « nettoyer » l'eau. Nous avons également réalisé des petites expériences sur **l'air**. Nous avons découvert et prouvé qu'une bouteille vide est pleine d'air. Nous avons fait tourner des moulins, déplacé des objets sans les toucher, en les aspirant avec une paille, en produisant de l'air avec notre souffle, avec un carton, des pompes, gonfleurs, éventails, sèche-cheveux...

☐ La classe se rend à la **bibliothèque** du village, tous les mardis, pendant trente minutes. Les PS-MS choisissent un livre qu'ils vont pouvoir emmener chez eux pour une semaine pendant que l'enseignante lit des histoires aux GS-CP avant la rotation des deux groupes.

☐ Wolfy est la mascotte de la classe pour **l'anglais** et nous permet des échanges à l'oral. En période 1 (septembre/octobre), les élèves ont appris à se présenter : "What's your name ? My name is...". Pour la période 2 (novembre/décembre), utilisation des flashcards des couleurs. Puis nous découvrirons les nombres, les parties du corps, les fruits et nous chanterons en anglais.

☐ En **EPS**, la classe a bénéficié cette période de matériel prêté par la Ludothèque. Nous avons pratiqué **des jeux coopératifs** tels que le parachute ou la tour des nombres où l'on ne peut réussir qu'en agissant ensemble, en s'écoutant et en s'observant. Pour la période 2, nous avons emprunté des gros modules pour installer des parcours de motricité.

La classe des petits adhère, comme celle des grands, à **l'USEP** cette année. **Trois rencontres sportives** auront lieu dans l'année avec les écoles de Jarnosse, Ecoche et Vougy. L'idée est de se déplacer dans 2 de ces 3 écoles et d'accueillir 2 classes pour des ½ journées (ou journées) sportives. Au programme (*sous réserve de modifications*) : Activités athlétiques à Sevelinges avec Ecoche et Jarnosse ; Engins roulants/chasse au trésor à Ecoche avec Sevelinges et Vougy ; Randonnée à Jarnosse avec Sevelinges et Vougy.

☐ Deux interventions de la Communauté de Communes Charlieu-Belmont sont planifiées autour du thème des **déchets, du tri et du recyclage** les 15 décembre et 12 janvier. Les objectifs via différents ateliers et activités sont de présenter les différentes poubelles et transmettre les bons gestes de tri ainsi que la présentation de ce qu'est le recyclage ainsi que la valorisation des déchets.

Classe CE-CM

▫ En **littérature**, la classe participe au **concours littéraire** annuel proposé par les PEP 42, qui consiste à élire son livre préféré parmi cinq romans proposés. Ce projet permet de stimuler l'envie de lire, d'apprendre à donner son avis et défendre son point de vue face à ses camarades. Les cinq romans sélectionnés abordent, plutôt avec humour, les thèmes de la différence et du handicap, des relations filles/garçons, de la puberté ou encore la dépendance aux objets connectés.

De plus, chaque mardi, les élèves peuvent de nouveau emprunter des ouvrages à la bibliothèque municipale. L'objectif est de développer la lecture plaisir, les élèves sont libres de leurs choix et du nombre de livres empruntés (3 maximum).

Enfin, comme l'an dernier, les élèves de CM participeront au concours national de lecture à voix haute intitulé « **Les Petits Champions de la Lecture** ». Il s'agit pour les élèves de choisir un extrait de roman, de travailler sa lecture à voix haute puis de le présenter à la classe. Les élèves voteront pour le meilleur représentant de la classe qui participera, au printemps prochain, à une finale départementale.

▫ Pour approfondir les découvertes sur **l'école du milieu du XXe siècle** (*musée de l'école visité en juin 2022 lors du séjour à Apinac*), Noël Bernard nous a conviés ce jour pour nous faire visiter son exposition qui s'intéressait plus particulièrement à l'enfance et l'adolescence dans les années 60.

▫ En **Education Civique et Morale**, un travail a été mené depuis le début de l'année scolaire autour des émotions, des discriminations et du racisme (avec notamment la création d'un affichage collectif dans le couloir). De plus, chaque jeudi, le dispositif « **Quoi de neuf ?** » est proposé. Il s'agit d'un exposé oral d'un élève volontaire devant la classe, sur le sujet de son choix et préparé à l'avance. Le choix du sujet est très libre, du moment qu'il est sérieux et adapté à un public scolaire. Les élèves peuvent s'inscrire seuls ou à deux, et ils s'engagent à faire le travail que cela implique à la maison : préparer son exposé ainsi que des objets, photos, vidéos ou documents à montrer.

▫ En **EPS**, un module de **course longue** a été mené afin de préparer une éventuelle participation au cross humanitaire organisé chaque année par le collège Brossette (Cours). La crise sanitaire avait stoppé toute possibilité d'y participer puisque nous ne pouvions pas mélanger les classes aux automnes 2020 et 2021. Néanmoins, nous avons appris début octobre que ce **cross** serait de nouveau proposé mais plutôt au printemps désormais. La date du mardi 16 mai 2023 a été retenue.

Durant cette année scolaire, nous allons de nouveau participer aux rencontres **USEP du secteur de Charlieu/Belmont**. Nous rencontrerons tout au long de l'année les écoles de Vougy, Jarnosse et Chandon autour de différentes thématiques sportives restant à définir plus précisément.

Pour cette période de novembre/décembre, nous nous exercerons autour de **l'expression théâtrale** afin de construire un petit spectacle à présenter aux familles le vendredi 16 décembre prochain.

▫ En **Sciences**, en parallèle du programme annuel, des animations ponctuelles sont proposées par différents organismes chaque année. L'aspect inhabituel de ces animations permet de susciter une certaine curiosité chez les élèves et les éléments découverts peuvent être mis en lien avec des apprentissages antérieurs ou postérieurs. Ainsi, la **Roannaise de l'eau** propose aux écoles du territoire du contrat territorial du Trambouzan (dont nous faisons partie) de participer à une animation pédagogique gratuite visant à faire découvrir les rivières de notre territoire, leurs richesses et les pressions qu'elles peuvent subir. L'an dernier, ce fut l'occasion d'étudier plus particulièrement la loutre et le castor et partir sur la reconnaissance de traces d'animaux sauvages en bord de rivières. Pour cette année scolaire 2022/2023, les interventions porteront sur **le fleuve Loire** afin d'en comprendre le fonctionnement et la dynamique (enjeux des barrages) ainsi que la faune et la flore qui peuplent ce fleuve.

□ Après un **voyage scolaire** particulièrement réussi autant pédagogiquement qu'humainement l'an dernier à Apinac, l'idée de proposer de nouveau un séjour avec nuitées dès cette année scolaire s'est présentée. Néanmoins, après plusieurs semaines de réflexion et d'échanges, le manque d'anticipation a entraîné plusieurs obstacles majeurs (activités proposées, dates possibles, le coût du séjour) qui ne permettraient pas de mener un projet serein. Des propositions de sorties scolaires à la journée auront lieu pour cette année scolaire. Un nouveau projet avec nuitées sera réfléchi pour être réalisé en 2023/2024.

6) Fonctionnement de la garderie et de la restauration scolaire

La Municipalité a élargi les temps de garderie depuis la rentrée 2022. Celle-ci se termine désormais à **18h15** (au lieu de 18h).

Martine Berry a quitté ses fonctions le 30 septembre dernier afin de profiter d'une retraite pleinement méritée. Aline Blanchard lui a succédé. De légères modifications horaires en ont découlé. Ainsi, Nadine Plasse gère le temps de garderie jusqu'à 18h15 alors qu'Aline Blanchard commence le ménage des classes à partir de 17h30.

Depuis la rentrée, lors des garderies du matin et du soir, **20 à 25 enfants** sont accueillis régulièrement. À midi, entre **25 et 35 repas** sont servis, avec une moyenne de 30 environ.

Un **règlement** relatif aux temps de garderie et de restauration (établi par la Municipalité) a été transmis et signé par les familles à la rentrée.

La Municipalité a également communiqué début octobre autour de trois sujets pouvant poser problèmes en ce début d'année scolaire. Les **collations** sont autorisées le matin lors des temps de garderie mais ne doivent pas être constituées de sucreries. Le **respect des horaires**, notamment les soirs, a été demandée aux familles. Il a également été rappelé aux parents d'élèves qu'il était **interdit de stationner sur la chaussée**, un parking existant à quelques mètres.

La garderie continue de bénéficier d'un **abonnement à la ludothèque** de Belmont-de-la-Loire afin d'emprunter différents jeux tous les deux mois.

7) Remerciements

□ Les enseignantes de Maternelle-CP tiennent à remercier la Municipalité pour le maintien d'une **seconde ATSEM** dans la classe. Marion Méjean précise que cette présence permet à chaque niveau de bénéficier de la tutelle rapprochée d'un adulte, profitable à chaque enfant et favorisant leurs progrès. Cela aurait été beaucoup plus compliqué avec une seule ATSEM, 27 élèves et cinq niveaux différents. De plus, chaque lavage de main, passage aux toilettes ou accident (pipi/caca) nécessite l'intervention d'une ATSEM, laissant le reste de la classe sous la surveillance de l'enseignante mais également de la seconde ATSEM.

□ La Municipalité est également remerciée pour la **mise en place d'un interphone** et d'une gâche électrique pour la porte d'entrée. La gestion des entrées et des sorties d'élèves en cours de journée ainsi que des livreurs ou autres intervenants s'en trouve grandement facilitée.

□ En raison d'un effectif plus important que ces dernières années dans la classe CE-CM, les espaces sont désormais plus restreints pour installer des recoins propices à la lecture. Durant ces vacances d'automne, Bernard Wloch (agent communal) nous a construit une **banquette** parfaitement adaptée aux recoins des fenêtres. Nous l'en remercions grandement.

□ L'équipe enseignante remercie également le **Sou des écoles** pour leur précieux soutien. L'association a notamment financé les casiers en plastique en maternelle-CP et plusieurs séries de petits romans en CE-CM. De plus, cette année, les fichiers de mathématiques de CE1 étaient en rupture de stock dans les librairies. L'achat a dû être réalisé sur Internet et le financement a été possible grâce au Sou des écoles.

☐ L'équipe enseignante remercie les **bénévoles de la bibliothèque** qui nous accueillent dans les meilleures conditions chaque mardi matin et permettent l'emprunt de livres par chaque élève.

8) Informations et questions diverses

☐ Dans le cadre de la **sécurité à l'école**, les deux documents existants ont été mis à jour. Le premier intitulé « Risques Majeurs » reprend les réactions à avoir en cas d'incendie, d'inondations, ... Le second, intitulé « attentat-intrusion », est plus spécifique aux démarches à effectuer en cas d'attaque de l'école (fuir ou se cacher). Un exemplaire de chacun de ces documents a été transmis à la Mairie. Un exercice « incendie » devrait avoir lieu avec les pompiers du Cergne ainsi qu'un exercice « intrusion ».

☐ Dans la classe maternelle-CP, le **rétroprojecteur** est devenu très peu lumineux et exige une obscurité quasi complète pour fonctionner correctement. Il est demandé si un remplacement de l'ampoule et/ou du rétroprojecteur était envisageable. Monsieur le Maire répond qu'un devis sera demandé.

☐ Lors de sa visite dans l'école en début d'année scolaire, Madame l'Inspectrice avait noté que plusieurs élèves ne touchaient pas le sol avec leurs pieds lorsqu'ils étaient assis à leur bureau. Pour éviter cet inconfort, l'école de Charlieu nous a prêté des **marchepieds en bois**. Les élèves qui le souhaitaient ont pu essayer d'en glisser un sous leurs pieds. Au fil des jours, il s'avère que 7 ou 8 élèves se sentent mieux avec ce dispositif. L'école de Charlieu souhaitant récupérer ses marchepieds, l'équipe enseignante demande s'il est possible que les agents communaux nous construisent sept ou huit supports similaires.

☐ La réunion de rentrée avec les parents a eu lieu le mardi 20 septembre 2022. Lors de cette soirée, le **bureau du Sou des écoles** est resté identique. Mme Cécile JACQUET en est toujours la présidente et Mme Carole GASTEUIL la vice-présidente. Mme Mylène PALLUET et Mme Myriam BRETTON ont en charge la trésorerie. Enfin, Mme Lucie VEZANT et Mme Véronique TACHET occupent respectivement la responsabilité de secrétaire et vice-secrétaire de l'association.

☐ Un **spectacle de Noël** devrait avoir lieu le vendredi 16 décembre (soirée).

Bertrand BOIRON

